

Conformément à l'avis paru dans le Journal officiel de la République et canton du Jura du 10 juin 2021 N° 21, l'Assemblée communale de ce jour est ouverte à 19h45 par son président, M. Antoine Froidevaux.

Le procès-verbal est tenu par Mme Sylvie Gigon Rotunno, secrétaire communale.

La liste électorale pour cette assemblée est arrêtée à 1311 ayants droit de vote en matière communale. Pour les raisons sanitaires en vigueur, une liste des participants est tenue et des masques sont mis à disposition, ainsi que du gel hydroalcoolique. Un micro central est installé pour les intervenants.

Le Président salue Mme Angélique Kunz et M. Laurent Choulat nouveaux conseillers communaux qui ont pris leur fonction le 1^{er} juin 2021, ils les remercient pour leur engagement.

On note la participation de 48 électrices et électeurs. Le Conseil communal est au complet. Le Président rappelle l'article 20 alinéas 3 et 4, du Règlement d'organisation.

Mmes Josette Fernex et Marie Vallat sont désignées comme scrutatrices.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 25 janvier 2021
2. Prendre connaissance d'un projet d'implantation d'une antenne Swisscom à Bressaucourt.
3. Décider et voter un crédit de 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE), pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.
4. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface de la commune mixte de Fontenais.
5. Informations communales :
 - Revitalisation de la source de la Bonne-Fontaine (Place de la Fontaine)
 - Aménagement du Jardin du souvenir à Fontenais
 - Projet de fusion Fontenais-Porrentruy
 - Dépôt public du changement de régime des circulations sur la route Fontenais-Courgenay
6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 janvier 2021

Le Président informe les citoyens que le procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 2021 a été déposé publiquement 15 jours après l'assemblée. Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue au secrétariat communal.

Mis au vote le procès-verbal du 25 janvier 2021 est accepté selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

2. Prendre connaissance d'un projet d'implantation d'une antenne Swisscom à Bressaucourt.

Sollicité lors de l'assemblée du 4 novembre 2020, M. Francis Dubey à donner suite à la requête d'une citoyenne de Bressaucourt qui souhaitait que les autorités communales se tournent vers Swisscom afin d'améliorer le réseau du village. Des représentants de Swisscom, MM. Blondel et Savarin sont présents pour donner les informations nécessaires et techniques concernant la technologie actuellement utilisée. Il est expliqué que la couverture 4G est très bonne en Suisse, mais au rythme actuel de déploiement du réseau, nous arriverons à saturation en 2023. La 5^e génération de communication mobile répond aux enjeux et la 5G utilise des fréquences déjà couramment utilisées. Nous sommes quotidiennement exposés à une multitude de champs électromagnétiques mais le 90% des

immiscions proviennent principalement de notre natel et 5 à 10% des antennes de communication mobile. Selon les études réalisées, celles-ci, dans les limites autorisées, n'ont pas d'impact sur les hommes et les animaux. L'installation planifiée à Bressaucourt, se situe au Sud de l'aérodrome, la carte démontre que la couverture actuelle n'est pas bonne sur l'ensemble du village, avec l'antenne une couverture optimale serait obtenue. Le Président rappelle que ce point de l'ordre du jour est informatif, les représentants de Swisscom sont là pour répondre aux questions.

A-M.V. exprime que l'on ne se rend pas compte de l'emplacement exact de l'antenne, mais dans le cas où elle serait posée à Fontenais, le réseau de Bressaucourt serait amélioré ?

Swisscom répond par la négative.

G.F. remarque que de nombreuses antennes ont déjà été installées, ceci ne suffit pas à une bonne réception ? Nos données seront-elles confiées à Amazone ?

Pour Swisscom, le but est de déployer le réseau sur la Suisse, les normes de l'ORNI sont respectées mais demandent de poser plus d'antennes. Celle prévue à Villars, ne couvrirait pas Bressaucourt. Concernant le Cloud, le contrat passé avec Amazone ne concerne pas les données des clients Swisscom, il respecte la réglementation Suisse en vigueur.

M.B. demande un plan de situation de l'antenne, afin de savoir où elle serait installée, il souhaite que l'église et son image soient préservées.

Il est répondu qu'à ce stade du projet, une photo montage n'a pas encore été réalisée. M. Dubey précise qu'elle serait à l'angle Est du terrain de football.

Y.W. estime qu'une implantation un peu plus derrière générerait moins, l'impact visuel est à privilégier, il faudrait peut-être planter des arbres autour.

Swisscom explique que le lieu choisi voit une raison technique, le site est dominant et couvre Bressaucourt de manière optimale, l'impact de l'antenne est également réduit. On pourrait se permettre de réduire la hauteur du mat.

S.M. revient sur la forme, après 30 minutes de publicité, la commune ne donne pas la voix à ceux qui s'y opposent. On ne comprend pas où se trouve cette antenne, où est son rayonnement, elle estime ne pas avoir obtenu toutes les informations sur le projet ce soir.

V.E. estime que poser une antenne sur un terrain communal est plus judicieux, ça profite financièrement à la commune. Si d'autres antennes devaient être installées, il souhaite qu'elles le soient sur des parcelles communales afin que la communauté en profite.

W.S. a entendu que des habitants de Villars ont fait des remarques également sur la qualité du réseau, une autre antenne est-elle prévue ?

Swisscom explique que le fait d'avoir une antenne à Bressaucourt et une à Fontenais, aiderait Villars. Nous parlons de projet ce soir, rien n'est décidé il s'agit de discuter afin de trouver des solutions, une étude pourra se faire ensuite une fois la capacité connue. A court terme, dans les 10 ans, une antenne dans chaque localité sera nécessaire.

Mme Besse demande si le Conseil a réfléchi à avoir un endroit sans rayonnement sur la commune, un bon réseau en fibre a été fait et pourrait se développer.

Le maire M. Petignat répond que ceci pose des problèmes d'aménagements et du voisinage de chacun. Le but ce soir n'est pas de faire un débat sur la 5G, mais de répondre à la demande de citoyens de Bressaucourt, le Conseil souhaitait informer la population et indiquer son emplacement possible, qui gêne le moins le regard des habitants. Les réactions des citoyens du village seront reçues par les autorités.

Demande dans quel laps de temps le projet serait accepté. Ça peut prendre 1 à 2 ans.

S.M. demande quelles seront les voies de communication prévues par le Conseil communal.

Le Maire répond que ce point de l'ordre du jour est informatif, à voir si une séance sur l'antenne est nécessaire uniquement à Bressaucourt. Des voies de droit existent, les citoyens pourront se prononcer en faisant opposition à la demande de permis de construire.

Il est demandé si les antennes du Banné diffusent en 5G.

Swisscom détaille qu'il s'agit de la 5G light, et pas de la 5G+, il n'y a pas de communication sur une modification d'antenne. Une diffusion de 500 à 600 mètres est donnée.

J-M.M. demande si la décision est de la compétence du Conseil ou de l'assemblée.

Il est répondu qu'un permis de construire cantonal sera déposé, chacun pourra faire opposition et des voix de droit existent.

J.F. détaille qu'une antenne soumise à grand permis de construire, le dépôt à une durée de 30 jours. La question des zones blanches est intéressante, c'est quelque chose qui n'est pas faisable dans un quartier, les antennes couvrant une large zone. L'exposition la plus élevée vient de ses propres appareils. Il confirme que la réception dans le centre du village de Bressaucourt est mauvaise, l'évolution de la 4G à la 5G est progressive, tous les avantages exprimés ce soir sont-ils valables ? En Suisse nous avons des valeurs limites assez strictes et plus faibles que nos voisins, et elles sont respectées.

Le Président clôt la discussion, il remercie les représentants de Swisscom de s'être déplacés.

3. Décider et voter un crédit de 3,19 millions à financer par voie d'emprunt par le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE), pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP et donner les compétences à la commission dudit syndicat pour se procurer et consolider le financement.

M. Laurent Choulat conseiller en charge du dossier, donne les informations nécessaires, le financement de cette taxe ne verra pas de charge pour la commune, ni pour les habitants.

Entrée en matière acceptée

M. Patrick Houlmann présente la dernière étape importante de la modernisation du traitement des boues de la STEP. Des travaux urgents ont été identifiés, la réhabilitation des digesteurs/stockeurs devra se faire. Il s'agira de moderniser et simplifier le système de chauffage des boues, de réhabiliter les digesteurs, d'optimiser énergétiquement le traitement des boues, d'optimiser et faciliter la gestion des apports de boues extérieures, de mettre en place un système de ventilation ainsi qu'un stockage tampon des centras, l'assainissement des locaux sera nécessaire ainsi que la réfection de la passerelle.

Le devis global des travaux se monte à 3'188'000 francs à charge du SEPE, la nouvelle LGEaux entrée en vigueur en janvier 2020 impose aux communes membres une contribution annuelle au maintien de la valeur du patrimoine. L'impact financier ne voit aucune répercussion sur les communes. Les travaux seront réalisés d'avril 2022 à 2023.

M. Laurent Choulat rapporte que le Conseil communal recommande à l'unanimité d'accepter ce crédit.

G.S. demande ce qu'il en est des micropolluants.

M. Patrick Houlmann renseigne que le traitement se fait au-delà des 85% requis.

J-M.M. questionne sur l'alimentation du fond.

La contribution annuelle des communes, depuis quelques années, l'alimente. Le fond de maintien de la valeur sera conservé, et il sera reconstitué. Il est versé 365'000 francs par année, en cas de besoin le SEPE trouvera la trésorerie nécessaire.

G.S. peut-on espérer des aides fédérales ou cantonales ?

M. Houlmann informe que les entretiens n'ont pas pu être faits pour le renouvellement des équipements, il n'y a donc pas d'aide possible.

Mis au vote du crédit de 3,19 millions concernant pour le projet de modernisation du traitement des boues de la STEP, est accepté par la majorité évidente.

4. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface de la commune mixte de Fontenais.

Mme Voisard Bourquard porteuse du dossier présente la réglementation particulière pour les eaux de surfaces. Il y a quelques années, peu de communes jurassiennes disposaient d'une réglementation particulière pour la gestion des eaux de surface. Celles-ci étaient organisées en arrondissement des digues et seuls les bordiers de cours d'eau étaient soumis à la taxe. Les inondations de 2007 ont avéré que d'autres propriétaires pouvaient être touchés et que

parfois des travaux étaient nécessaires en amont et parfois dans les villages voisins. Partant, lors de l'introduction de la nouvelle loi sur la gestion des eaux en 2016, cette thématique a été intégrée et les communes traversées par des cours d'eau, doivent introduire ce nouveau règlement d'ici au 1^{er} janvier 2022. Celui-ci a été préavisé favorablement par les instances cantonales, ainsi que les modalités de financement.

Entrée en matière acceptée

Le règlement est traité par chapitre, un règlement type transmis par le canton sert de modèle pour chaque commune. Pour Fontenais, les compétences pour fixer les taxes sont confiées au Conseil communal, mais la Commission ENV-DD s'occupera des eaux de surfaces dont la composition, les tâches et les compétences sont définies par le Conseil communal. La commission procédera à l'inspection des eaux au moins une fois par an. La commune finance les interventions nécessaires à la gestion des eaux de surface par le biais d'un financement spécial et du budget communal. La taxe communale sur la gestion des eaux doit couvrir au minimum les frais liés à leur entretien, l'assemblée communale en fixera le taux lors de l'assemblée du budget.

La future taxe sera calculée en fonction de la valeur officielle, soit une taxe de 0,10 pour mille de la valeur officielle. Coût moyen pour une maison familiale environ 38 francs. Le caissier M. Schneider donne les précisions nécessaires.

Discussion pas demandée

Le Règlement communal sur la gestion des eaux de surface de la commune mixte de Fontenais est accepté tacitement selon l'article 23, alinéa 3 du Règlement communal d'organisation.

5. Informations communales

Mme Voisard Bourquard informe que à la suite de l'abrogation des zones de protections des eaux de la source de la Bonne Fontaine, l'Office de l'environnement a proposé au Conseil communal un avant-projet de renaturation de l'actuel plan d'eau de la Place de la Fontaine.

Le canton financera jusqu'à un mètre autour du mur, le reste sera à charge de la commune. Un groupe de travail a été constitué pour plancher sur ce projet.

G.V. demande le coût de ce projet.

Mme Voisard Bourquard renseigne que le projet sera pris en charge par la Confédération et le canton pour ce qui est de la renaturation.

P.H. remarque que l'abaissement du niveau de déversement d'environ un mètre aura un impact sur les bâtiments environnants déjà fissurés, il faudra le prendre en considération.

La conseillère prend note de la remarque pertinente, qui sera transmise au bureau mandaté.

Aménagement du jardin du souvenir à Fontenais, M. Dubey porteur du dossier présente les aménagements prévus et les travaux en cours. Le terrassement a débuté, profitant de la présence d'une entreprise de génie civil sur place pour le nivellement des tombes. Douze arbres seront plantés, deux bancs installés et un cylindre recueillera les cendres, à sa surface trois flammes seront réalisées par Labé soit André Beuchat. Notre règlement du cimetière a été revu suite à la fusion, il stipule que l'on doit disposer notamment d'un Jardin du souvenir.

G.F. demande le coût des travaux.

Les employés de la voirie réaliseront une partie des travaux, le budget précisera les coûts engendrés.

Projet de fusion avec Porrentruy, M. Petignat donne les informations sur les discussions en cours avec notre voisin. L'autonomie communale étant de plus en plus réduite et la difficulté à assurer une relève politique, ont décidé les autorités à engager une procédure. Le sondage organisé cet hiver, a vu une centaine de réponses, 60% qui accueillait favorablement les discussions avec Porrentruy. Un comité de pilotage a été constitué avec 3 représentants de chaque commune, cet organe politique va valider les décisions, BDO a été mandatée pour accompagner la démarche. Les frais d'études seront pris à charge du canton et à répartir sur

3 ans, pour Fontenais environ 15'000 francs. On ne part pas sur un projet financier et administratif, mais un projet de société et de nouvelle commune. Les citoyens et les organismes seront associés aux prises de décision. Un groupe de travail gouvernance réfléchi à la mise en place de ce projet, afin de préserver la place des citoyens et leur vœu pour la commune fusionnée. La phase de réflexion sur la gouvernance arrive à bout touchant, les aspects financiers et organisationnels seront traités ensuite. La capacité financière de Porrentruy est quasiment identique à Fontenais. Le calendrier est prévu sur 2 ans de travaux, une convention de fusion sera réalisée et pourra être soumise aux citoyens. Dès que la situation sanitaire le permettra, des cafés participatifs seront organisés.

G.V. s'étonne que l'on ne parle pas finance maintenant, le canton et la Confédération donnent moins de compétence, mais on n'est pas obligé de se laisser faire.

Le Maire exprime que l'on n'est pas maître et que l'on doit s'adapter à l'évolution, le pouvoir des communes est réduit. Nous devons prendre en compte des décisions du canton et s'y plier.

G.V. constate que si nous fusionnons avec une ville, nous n'aurons plus d'assemblée communale, en cas de mauvais représentant de la commune on va se planter.

Il est répondu que c'est pour cela qu'une démocratie participative serait mise en place, afin d'entendre chaque citoyen par des initiatives.

G.F. comprend la complexité du dossier, mais le Conseil ne sera plus là pour gérer chaque dicastère, il a la vision des choses et c'est très bien ainsi. Nous allons perdre la vision de chaque membre du Conseil avec une grande ville, car le temps précieux consacré par chacun, sera perdu.

Dépôt public du changement de régime de des circulations sur la route Fontenais-Courgenay, M. Dubey présente le plan publié par la commune de Courgenay. Le chemin qui fait la liaison avec la route cantonale Porrentruy-Courgenay sera remise en circulation pour les véhicules et plus uniquement pour le transport agricole. Le Conseil communal était intervenu en 2019, pour demander que ce cheminement soit autorisé.

6. Divers

Le maire M. Petignat remercie les conseillers démissionnaires pour leur engagement, M. Dominique Wahl pour les 12 années consacrées à la commune et M. Anthony Biedermann qui aura fonctionné 3 ans au sein du Conseil.

Les comptes devaient être présentés avant l'été, le service informatique ne nous ayant pas fourni tous les renseignements nécessaires et la fiduciaire ne pouvant effectuer la vérification pour ce laps de temps, l'assemblée des comptes est différée au 6 septembre.

Le Président rappelle le règlement d'organisation et l'article 15, qui stipule que l'assemblée communale ne peut liquider définitivement que les objets portés expressément à l'ordre du jour dans la convocation.

S.B. propose que des essences indigènes soient plantées au jardin du souvenir, au cimetière.

J-M.M. questionne concernant des résultats 2019, un bénéfice est donné par la commune mais les journalistes donnent d'autres informations dans la presse. Il demande si le cash-flow de la commune a pu être calculé.

Le caissier M. Schneider répond que l'on ne peut contrôler ce qui s'écrit dans la presse. La commune a profité de l'exercice 2019 pour dissoudre les provisions qui pouvaient l'être, ce qui a permis d'équilibrer les comptes. Concernant le cash-flow, le caissier prend pour exemple le canton d'Argovie qui a mis deux ans pour le calculer vu l'entrée en vigueur du MCH2, dans le Jura on attend toujours sur le canton, nous ne pouvons actuellement pas le calculer.

J-M.M. remarque que le maire informe que l'on a dissout des réserves pour 783'000 francs, or les chiffres ne jouent pas selon lui.

M. Petignat répond que les chiffres annoncés sont repris des données de la fiduciaire, les réviseurs des comptes sont prêts à le renseigner si besoin.

J-M.M. ajoute que les chiffres réels de la perte, sont d'environ 250'000 francs. Il demande que le cash-flow de la commune soit donné ainsi que le cash-drain.

M. Petignat suggère à J-M.M. de s'investir aux prochaines élections et de mettre ainsi ses grandes compétences au service de la commune, par exemple à la Commission des finances.

F.B. questionne sur les permis de construire et l'application JURAC, via le guichet virtuel du canton. Il demande si la commune a prévu des solutions pour les personnes sans possibilités informatiques.

Le Maire répond que les personnes pourront s'adresser aux artisans et entreprises qui seront chargés des travaux et amenés à remplir les documents, ou à l'administration.

S.M. demande quel lien nous lie à l'aérodrome de Bressaucourt, couloir et circulation ?

M. Lionel Richard informe que la commune est liée par une convention avec la SCAJ, il demandera à la société que le règlement soit respecté.

S.M. estime qu'un citoyen pourrait dénoncer le non-respect de la convention, cependant les autorités devraient intervenir afin que le règlement soit respecté. La liste des heures de départs et les couloirs de circulation ne semblent pas corrects. Le Conseil prend note et contactera la société.

J-M.M. demande quelle est l'attitude de la commune en rapport aux nuisances des vols acrobatiques, en est-elle informée ? va-t-elle protéger ses citoyens ? ses contribuables ?

Le conseiller répond que nous avons été informés quelques jours avant la manifestation, que l'Office de l'aviation civile autorisait les journées de vol. Le non-respect des règles en vigueur seront contrôlées et les informations seront transmises. L'ancienne commune de Bressaucourt a accepté cet aérodrome, il faut maintenant faire avec et en tirer les bénéfices.

P.R. informe que le pilote seul dans son avion qui pollue durant des heures, questionne. Il a appelé l'OFAC qui a été étonnée des vols au-dessus du village, ceci n'est pas toléré, le responsable est intervenu et a fait stopper ces vols sur Bressaucourt et Chevenez. P.R. demande ce que va faire la commune, sur ces dérangements durant trois jours, il invite à réfléchir à ces vols ininterrompus sources de pollution sonore. Le Conseil a pris note et donnera suite.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, le président M. Froidevaux tient à féliciter le Groupe enfants pour la réalisation du sentier au Bouetchet, il informe du marché qui se tiendra samedi matin à Fontenais. Il remercie les participants et souhaite un bel été à tous, il lève l'assemblée à 22h30.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :

Antoine Froidevaux

La secrétaire :

Sylvie Gigon Rotunno